



Retard de paiement de loyer

Par **leila13031**, le **06/06/2012** à **13:26**

Bonjour,

j'ai mis en place une nouvelle locataire dans mon appartement le bail a été signé le 14/05/2012, et pour paiement de loyer tous les premiers de chaque mois, nous sommes le 06 juin et toujours pas de paiement... malgré mes nombreux appels téléphoniques aucunes réponses...

je vais vérifier sa boîte aux lettres car je pense qu'elle n'a même pas mis son nom sur celle ci... et je lui mettrai son nom; et lui déposer une lettre de mise en demeure sans accusé réception sous sa porte, est ce valable sans accusé réception ou dois je le faire?

est il possible de demander une majoration ou autre pour le retard ou les dommages causés? car je paye un crédit immobilier et je suis dans le rouge.

que dois je faire si je n'ai toujours rien?

j'attends vos réponses merci!!